

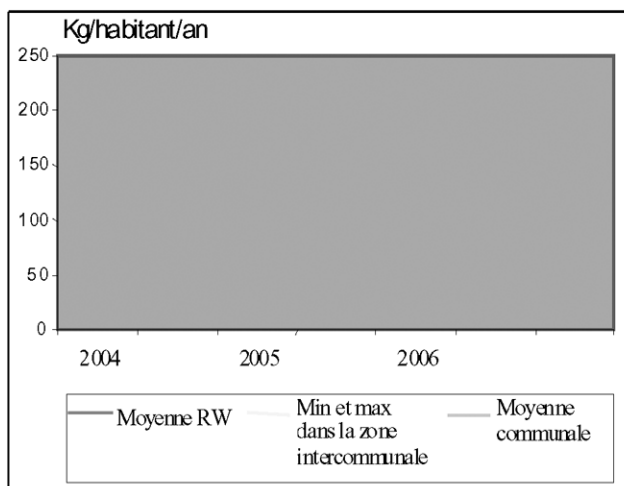
LA GESTION et LE COUT-VERITE DES DECHETS

Commune :	Intercommunale :
Nombre d'habitants :	

1. La production de déchets des ménages et leur gestion

	Moyenne en Région wallonne Kg/an/habitant	Moyenne dans votre commune ¹ Kg/an/habitant	Quel est le service de collecte et de traitement ?
Ordures ménagères			
Déchets verts			
Encombrants			
Déchets inertes			
Bois			
Papiers/cartons			
Verres			
PMC			
Métaux			
DEEE			
Autres (piles, huiles, pneus, ...)			
Total			

(1) ou de l'intercommunale si données manquantes

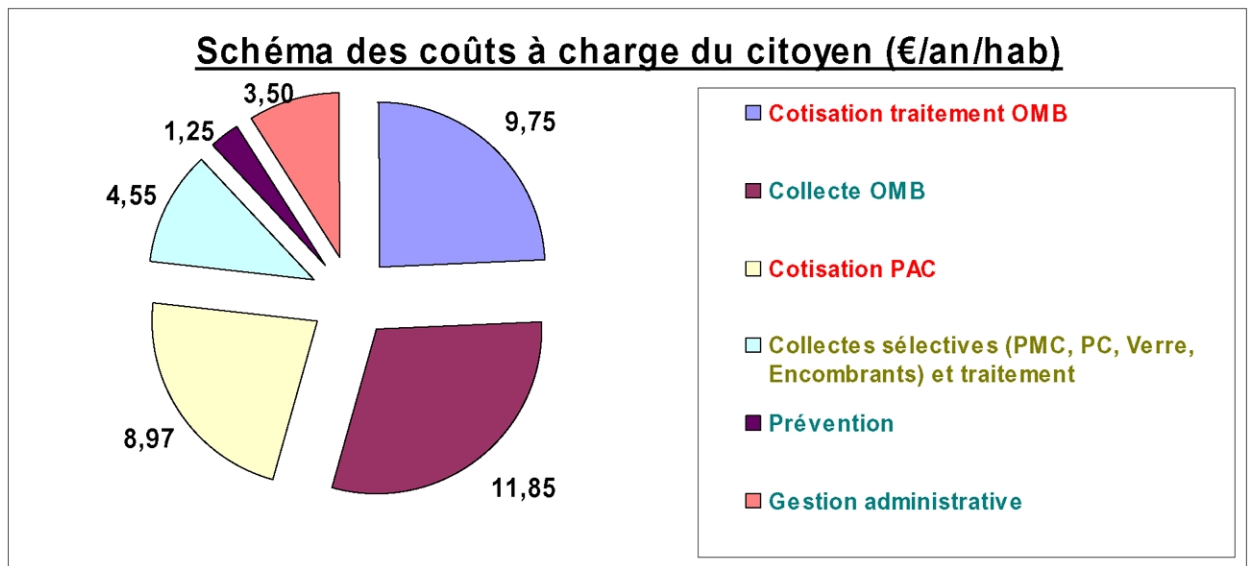


2. Le coût de vos déchets

Insérer un graphique représentant les coûts communaux par habitant et par an à charge du citoyen

- De la collecte des ordures ménagères brutes (sac gris ou équivalent) et le cas échéant de la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM)
- Du traitement des ordures ménagères brutes
- Du traitement de la fraction fermentescible des ordures ménagères, en cas de collecte sélective
- Des parcs à conteneurs, coût des traitements en aval compris
- Des collectes sélectives (encombrants, matières organiques, papiers/cartons, ...) et du traitement des déchets collectés sélectivement
- Des actions de prévention
- De la gestion administrative

Exemple :

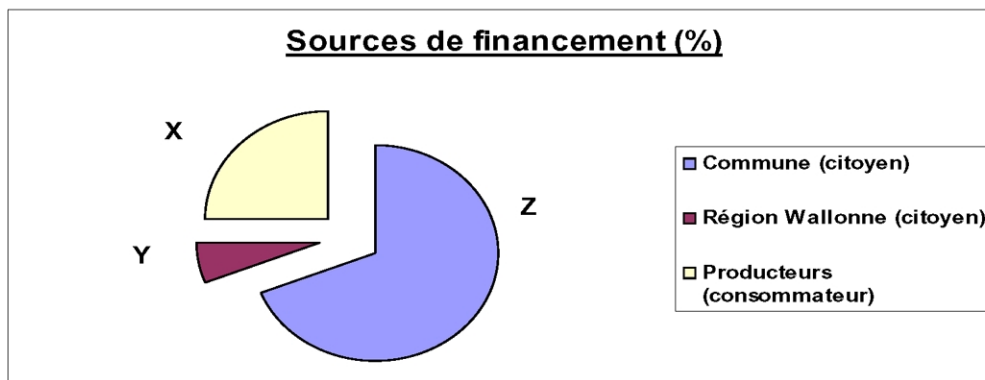


Préciser les taxes régionales, provinciales, communales éventuelles appliquées sur les déchets.

3. Le financement de la gestion des déchets.

Insérer un graphique détaillant la part respective financée par la Région sous couvert des subsides, par la commune, et internalisées dans le cadre des obligations de reprise, du coût de gestion des déchets ménagers.

Exemple :



1. Votre contribution directe à la commune et le service y afférent.

- Description du service minimum et du service complémentaire de gestion de déchets
- Extrait utile du règlement-taxe et/ou -redevance, y compris les mesures sociales

2. Votre contribution via l'achat de certains produits.

Donner par catégories de déchets soumis à obligation de reprise et organismes de gestion des obligations de reprise le coût moyen par habitant et par an.

3. Comment réduire votre facture déchets ?

Moins de déchets produits, c'est mieux pour l'environnement et autant d'économie pour vous. Voici quelques conseils de prévention des déchets :

Exemples :

- Compostez à domicile vos déchets verts et déchets organiques en vous entourant des conseils et informations nécessaires
- Evitez le gaspillage de denrées alimentaires
- Privilégiez les produits durables et évitez les produits jetables (vaisselles jetables, piles jetables, ...) ou de mauvaise qualité
- Privilégiez les recharges et les produits peu emballés (vrac, découpe, grands conditionnements)
- Pour transporter vos courses, pensez aux sacs réutilisables, aux paniers et caisses pliantes
- Consommez l'eau du robinet, ne nécessitant pas d'emballage

Les actions de prévention et de sensibilisation menées par votre commune et/ou association de communes :
(à compléter)

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents.

Namur, le 5 mars 2008

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme,

B. LUTGEN